

Emmanuel Wallon

Professeur de sociologie politique – Bureau F 346

UFR SSA - Bureau D 212 B - Bâtiment D,

c/o Marie Valero - Tél.: 01-40-97-58-44 – Fax : 70 86 - mvalero@u-paris10.fr

Master professionnel de SOCIOLOGIE (M2)

Mention CONDUITE DE PROJETS CULTURELS – CONNAISSANCE DES PUBLICS

3HCP9003 - Politiques culturelles

Présentation du séminaire

Après un rapide rappel des causes historiques de l'implication des pouvoirs dans le domaine culturel, le séminaire analyse les paradigmes qui inspirent encore l'action de l'Etat et des collectivités territoriales en cette matière. Il détaille les compétences et les budgets, mais aussi les systèmes administratifs, les statuts juridiques et les modèles économiques à l'œuvre. Le rôle des divers acteurs est ensuite étudié à la lumière de la sociologie politique: ensembles et compagnies artistiques, associations culturelles, organisations professionnelles, entreprises commerciales, experts et fonctionnaires, programmeurs et médiateurs. Les questions d'intérêt général soumises à leur débat, relatives à la préservation du patrimoine, à l'encouragement de la création, à l'élargissement de l'accès à la culture comme au développement des enseignements artistiques, font l'objet d'une approche croisant les disciplines et les fonctions. L'exemple français est enfin situé dans la perspective européenne.

Programme (12 séances de deux heures)

Introduction

Art et culture : l'exception et la règle ?

La représentation, une notion à la croisée de la politique et de l'esthétique.

Les politiques culturelles : volonté, discours, moyens, procédures.

La décision : nature, temporalité, instances, acteurs, débats, interprétation, effets...

1. Les origines de l'intervention publique dans le domaine culturel.

Trois logiques : monarchique, libérale, démocratique.

2. Beaux-Arts, Affaires culturelles, Culture et Communication.

L'évolution des problématiques et des structures depuis 1945.

3. Missions et organisation du ministère de la Culture :

services centraux, services extérieurs, services déconcentrés, établissements publics.

4. Les responsabilités municipales en milieu rural et dans les agglomérations.

L'essor de la coopération intercommunale.

5. Le rôle culturel du département et de la région.

Agences, offices, associations.

6. Les modalités de la coopération entre les collectivités publiques :
tutelle, inspection, contrôle technique, conventions, contrats, partenariat.
Les pouvoirs publics et le mécénat privé.

7. L'implication des professions : milieu, corps, corporations.
Instances paritaires, sociétés de perception et de répartition, associations, syndicats.

8. Approche disciplinaire : sources, lieux, institutions du patrimoine.

9. Approche disciplinaire : les industries du texte, du son et de l'image.

10. Approche fonctionnelle : la création et l'action culturelle.

11. Approche fonctionnelle : les enseignements artistiques.

12. Les compétences culturelles des États et de l'Union européenne.

Conclusion : Les aspirations identitaires à l'heure de la "globalisation".

Contrôle continu : remise à la dernière séance d'une note de synthèse portant sur une étude de cas, appuyée sur un dossier documentaire et une enquête de terrain (5 pages au maximum).

Bibliographie fournie sur le site <http://hypothemuse.org/2011/02/emmanuel-wallon/> ou sur le site <http://e.wallon.free.fr> à la rubrique Documentation.